



RAPPORT
ANNUEL 2009
2010



Identité

L'Ordre veille principalement, par l'octroi de permis, l'inspection et la formation continue, à la compétence et au professionnalisme des personnes portant le titre de traducteur agréé, de terminologue agréé et d'interprète agréé, remplissant ainsi son mandat de protection du public.

Mission

Sa mission est de promouvoir le caractère professionnel de l'exercice de ses membres, de favoriser l'amélioration de la pratique professionnelle et son adaptation à l'évolution des conditions technologiques, économiques, institutionnelles et culturelles.

Vision

L'Ordre vise à devenir la référence et le lieu de rassemblement au Québec en matière de traduction, de terminologie et d'interprétation.

Logo



Le fil continu qui forme un ovale ouvert exprime le dynamisme de l'OTTIAQ et de ses membres ainsi que leur ouverture sur le monde. Le mouvement qu'il décrit représente le processus intellectuel complexe du passage d'une langue à une autre, et les deux hémisphères identiques, la fidélité ou la transparence du message d'arrivée. Enfin, les trois lignes plus épaisses et foncées, vers le centre, symbolisent les trois professions, et la ligne centrale, l'Ordre qui les réunit toutes.





Table des MATIÈRES

■ Identité, mission, vision et logo	3
■ Lettres	5
■ Rapport du président	6
■ Rapport du directeur général et secrétaire	8
■ Rapport des activités de la région de l'Outaouais	9
■ Rapport des activités de la région de la Capitale-Nationale	10
■ Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence de diplôme	11
■ Rapport du vérificateur et états financiers	12
■ Rapport des activités relatives à la délivrance de permis	16
■ Rapport des activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux	16
■ Rapport des activités du Comité exécutif	17
■ Rapport des activités du Conseil d'administration	18
■ Rapport du Secteur affaires professionnelles	20
■ Rapport des activités de la syndique	21
■ Rapport des activités du Conseil de discipline	21
■ Rapport des activités du Comité de révision	22
■ Rapport des activités du Conseil d'arbitrage des comptes	22
■ Rapport des activités du Comité de l'agrément	22
■ Rapport des activités du Comité d'inspection professionnelle	23
■ Rapport des activités du Comité de la formation	24
■ Rapport des activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle	24
■ Rapport des activités du Comité de la formation continue	25
■ Tableau des membres et renseignements divers	26
■ Rapport du Secteur communications	28
■ Rapport des activités relatives à l'usurpation de titre réservé	29
■ Rapport des activités du Comité de rédaction de <i>Circuit</i>	30
■ L'OTTIAQ, c'est aussi	31



Québec 

Montréal, le 10 juin 2010
Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Kathleen Weil

Ministre de la Justice, procureure générale, notaire générale et ministre responsable de l'application des lois professionnelles



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

Montréal, le 10 juin 2010

Madame Kathleen Weil
Ministre de la Justice, procureure générale, notaire générale et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

François Abraham, trad. a.



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

Montréal, le 10 juin 2010

Maître Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

François Abraham, trad. a.





Rapport du PRÉSIDENT



L'année qui vient de s'achever a été une année charnière à l'OTTIAQ. En effet, l'Ordre a vécu des changements appréciables en 2009-2010, qu'il s'agisse de la nomination d'un nouveau président ou de la mise en œuvre de la nouvelle orientation stratégique.

D'une part, arriver à la tête d'un organisme de la taille de l'OTTIAQ n'est jamais une mince affaire. Vous devez apprendre à connaître les membres de la direction, comprendre le fonctionnement de l'Ordre, faire apprécier votre style.

D'autre part, l'exercice 2009-2010 a aussi été marqué par le lancement d'un nouveau plan stratégique. Ce plan, baptisé *Prendre sa place*, est très ambitieux, mais il reflète bien les défis immenses qui attendent l'Ordre et ses membres des trois professions : être plus visibles, prendre la place que justifient leurs compétences et leur contribution à la société, s'ajuster aux changements technologiques et professionnels. L'OTTIAQ continuera à protéger le public, tout en assurant le rayonnement de ses membres et en les aidant dans leur pratique.

Après une période d'adaptation qui nous a permis de mobiliser l'équipage et de renforcer la structure, le navire est lancé ! Voici un résumé de la route qu'il a déjà parcourue.

Pour mieux communiquer

Le Comité des communications, créé cette année, avait la lourde tâche – mais ô combien vitale – d'élaborer le plan de communication de l'Ordre. Son travail n'est pas encore terminé, mais déjà la direction de l'OTTIAQ a instauré de nouvelles pratiques visant à mieux échanger avec les membres : chroniques dans *Circuit*, mot du président mensuel (ou presque !) et, plus récemment, capsules vidéo. Comme j'accorde une importance capitale à l'ouverture, j'ai aussi fréquemment rappelé aux membres de ne pas hésiter à communiquer avec moi. Ce dernier canal pourrait d'ailleurs être beaucoup plus exploité.

Toujours au chapitre des communications, l'Ordre a vécu une autre première cette année, puisqu'il s'est

exprimé dans les trois grands médias classiques. J'ai tout d'abord été interrogé sur la traduction automatisée dans le cadre du magazine radiophonique *Les années lumière*. Ensuite, l'équipe de l'émission *Découverte* est venue tourner un reportage sur le même sujet lors de notre congrès annuel. Enfin, *Le Journal de Montréal* m'a demandé de me prononcer sur la médiocrité des traductions de la boulique en ligne de Hockey Canada.

Pour encourager notre relève

Sur le plan universitaire, l'OTTIAQ a une fois de plus renouvelé son soutien financier aux Jeux de la traduction. Il est commanditaire de cet événement, organisé par et pour les étudiants en traduction de tout le Canada, depuis sa première édition en 2006. Voilà un bon moyen d'assurer l'avenir de la traduction.

Pour faciliter le perfectionnement professionnel

La formation continue a vécu une évolution considérable avec le lancement officiel de sa plateforme en ligne, la Formathèque OTTIAQ. Il s'agit d'un moyen moderne et souple qui permet aux langagiers de se perfectionner à leur rythme et à partir du lieu de leur choix. Cet outil a connu une grande popularité dès ses débuts et s'améliore de jour en jour.

La Formathèque OTTIAQ est aussi au centre d'un projet élaboré conjointement par l'Ordre et le Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC) dans le cadre du Programme de renforcement du secteur langagier, un programme de subventions du gouvernement canadien. Le CTTIC et l'OTTIAQ ont en effet proposé d'élargir notre formation en ligne à l'ensemble du Canada. Cette initiative étendrait le rayonnement de l'OTTIAQ au-delà des limites provinciales.

Forums des terminologues et des interprètes agréés

Devant la diminution du nombre de terminologues et d'interprètes agréés dans l'effectif de l'Ordre et le peu de demandes d'agrément dont ces professions font l'objet, la direction de l'OTTIAQ a amorcé des consultations intitulées « Forum des terminologues agréés » et « Forum des interprètes agréés ». Ces tables rondes ont pour but de réfléchir à l'avenir de ces professions et de trouver des solutions pour l'assurer. Chacun des deux forums s'est réuni une première fois et les terminologues ont exprimé le désir d'établir un comité qui leur serait consacré.



Adhésion à la Chambre de commerce

L'OTTIAQ est, depuis l'automne, membre de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Il cherchera à tirer profit de cette adhésion pour faire prendre conscience au milieu des affaires de l'apport économique de l'Ordre et des trois professions qu'il représente. Accompagné de Johanne Boucher, trad. a., vice-présidente aux Affaires professionnelles, j'ai assisté à une première rencontre qui visait à étudier les moyens de faire passer notre message.

Partenariats

Le plan stratégique 2009-2012 souligne aussi l'importance cruciale des partenariats. C'est la raison pour laquelle l'OTTIAQ s'est aussi concentré sur ses rapports avec divers organismes.

Premièrement, dans le but de suivre les évolutions technologiques qui touchent ses professions, l'OTTIAQ s'est lié avec le Centre de recherche en technologies langagières (CRTL). Cette relation a commencé avec la conférence prononcée au congrès de l'Ordre par Pierre Isabelle, chercheur au Conseil national de recherches du Canada. M. Isabelle était venu présenter Portage, l'application de traduction automatique à laquelle il travaille. La relation entre l'OTTIAQ et le CRTL a depuis pris de l'ampleur puisque l'Ordre, par l'intermédiaire de son président, est désormais membre du conseil d'administration du Centre.

L'OTTIAQ est membre du CTTIC qui regroupe les huit associations et ordres langagiers provinciaux canadiens dans un but d'harmonisation et d'information réciproque. Outre les discussions entourant le Programme de renforcement du secteur langagier du Canada, j'ai participé aux deux réunions officielles du CTTIC : l'assemblée générale annuelle, en novembre, et la conférence téléphonique de mai.

L'Ordre a aussi le privilège de faire partie de la grande famille du système professionnel québécois, par l'intermédiaire du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Le CIQ réunit 45 ordres et plus de 332000 professionnels. L'OTTIAQ a participé à ses cinq réunions ordinaires, en plus d'assister au 3^e Colloque des dirigeants des ordres professionnels en septembre 2009. En octobre dernier, il a aussi participé à la première Semaine des professionnels, destinée à promouvoir le rôle des professionnels au Québec.

Tous les membres de l'OTTIAQ sont aussi, par affiliation, membres de la Fédération internationale des traducteurs (FIT). De plus, l'Ordre héberge depuis de nombreuses années le secrétariat de ce regroupement

décentralisé. En novembre dernier, le directeur général et moi-même avons eu le plaisir de recevoir sa présidente, M^{me} Marion Boers, et son trésorier, M. Andrew Evans, avec lesquels nous nous sommes entretenus des moyens de renforcer notre coopération.

Enfin, j'ai pris contact en octobre 2009 avec le président de l'Association de l'industrie de la langue (AILIA), M. Gonzalo Peralta, dans deux buts. Premièrement, pour étudier la manière de renforcer la présence des associations professionnelles et des travailleurs indépendants au sein de l'AILIA. Deuxièmement, pour discuter de la fameuse norme CAN/CGSB-131.10-2008, *Services de traduction* (dite « Norme nationale du Canada sur les services de traduction »). Malheureusement, cette relation prometteuse a dû être mise en veilleuse à la suite du départ de M. Peralta. Dossier à suivre...

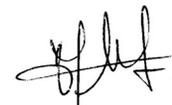
Situation financière

Après un début d'année difficile en raison de la crise, le contexte financier de l'OTTIAQ s'est nettement amélioré au cours de l'exercice écoulé. Grâce à une gestion financière rigoureuse et à une hausse des revenus, nous avons même pu dégager un léger excédent. Je vous invite d'ailleurs à consulter les états financiers dans les pages qui suivent.

Mes remerciements

Je m'en voudrais de terminer sans remercier chaleureusement celles et ceux qui m'ont apporté un soutien sans faille durant ma première année à la présidence. Tout d'abord, merci à Claude Laurent, notre directeur général, grâce à qui je commence à maîtriser les rouages de l'Ordre. Son expérience, ses connaissances et ses conseils m'aident chaque jour à devenir un meilleur président. Merci aussi au personnel de la permanence, dont le dévouement constant facilite la bonne marche de notre organisation... et la vie de son président! Et enfin, un énorme merci à la centaine de bénévoles sans lesquels l'OTTIAQ ne pourrait pas fonctionner. Qu'ils soient membres du Conseil d'administration ou des divers comités et groupes de travail, qu'ils participent à l'organisation des différentes activités ou encore qu'ils nous fassent profiter de leurs conseils ou de leurs suggestions, ils sont le moteur de l'Ordre et mon inspiration. Merci à vous tous!

Le président,



François Abraham, trad. a.





Rapport du DIRECTEUR GÉNÉRAL et SECRÉTAIRE

Dès le début de l'année 2009, les autorités de l'Ordre se sont attelées à la planification stratégique pour les trois prochaines années.

Les membres de la permanence ont été au cœur de toutes ces discussions. Elles s'appliquent maintenant à mettre en œuvre le plan stratégique adopté par le Conseil d'administration au cours de l'année.

Les membres de l'Ordre et plusieurs observateurs ont été nombreux à nous faire part de l'ouverture de l'Ordre aux nouvelles réalités et aux nouveaux défis auxquels nos professions font face. On sent que les choses bougent à l'Ordre depuis un certain temps et ce n'est pas pour rien que nous avons accueilli notre 2000^e membre, les demandes d'agrément étant en croissance constante.

La mise sur pied de la Formathèque OTTIAQ, entièrement réalisée par les membres de la permanence, en est un exemple significatif. En l'espace de quelques mois et avec seulement quelques ateliers de départ, plus de 213 membres ont accédé en ligne à la plateforme de la Formathèque OTTIAQ. Nous voulons résolument faciliter l'accès à une formation continue diversifiée et de qualité pour nos membres de toutes les régions. Nous nous sommes donné comme défi de mettre en ligne un nouvel atelier par mois. Merci aux formateurs qui acceptent avec enthousiasme de participer à ce projet qui comblera, j'en suis certain, les besoins exprimés par nos membres.

Après quatre ans d'attente, le *Règlement sur l'exercice de la profession de traducteur, terminologue ou interprète agréé en société*, de même que les modifications de notre Code de déontologie s'y rapportant, ont fait l'objet d'une première publication dans la Gazette officielle du Québec. On peut espérer que ces règlements seront finalement approuvés par le gouvernement dans la prochaine année. Le *Règlement sur l'exercice de la profession de traducteur, terminologue ou interprète agréé en société* permettra à nos membres d'exercer leur profession en société par actions ou en société en nom collectif à responsabilité limitée.

L'Ordre a aussi adopté le *Règlement sur les autorisations légales d'exercer les professions de traducteur, de terminologue et d'interprète agréé hors du Québec qui donnent ouverture aux permis de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec*. Ce règlement qui autorise le « permis sur permis » vient consacrer l'entente de reconnaissance réciproque des permis accordés dans les autres provinces canadiennes.

Depuis un certain temps déjà, j'étais persuadé qu'il fallait réviser à l'interne nos processus de travail, en particulier la comptabilité. Avec l'accord des autorités de l'Ordre, nous avons demandé l'an dernier à une société externe de faire un diagnostic de l'organisation du travail à l'Ordre. Les membres du personnel ont participé activement à ce diagnostic. Non seulement ont-elles accepté bien volontiers les suggestions faites dans le rapport du consultant, mais elles ont mis en œuvre une nouvelle répartition du travail. D'ailleurs, les processus de travail à l'Ordre sont dorénavant documentés au fur et à mesure de leur adoption.

Le plan stratégique 2009-2012 de l'Ordre propose que les professionnels langagiers prennent leur place, que nos professions prennent leur place et que l'OTTIAQ prenne sa place. La permanence de l'Ordre participe activement à cette mission. Que ce soit par le développement du rôle-conseil du langagier, par l'analyse de la nouvelle Norme nationale sur les services de traduction, par l'étude d'outils de soutien aux membres ou par l'enrichissement des moyens de communication de l'Ordre, nous sommes aux premières loges des échanges entre nos bénévoles, plus d'une centaine maintenant, et de la coordination entre tous ces comités et groupes de travail. Nous les aidons et nous les soutenons dans leurs efforts de réalisation de notre mission. Nous en sommes fiers.

Merci aux autorités de l'Ordre, le président François Abraham en tête, pour leur confiance soutenue.

Le directeur général et secrétaire,
Claude Laurent, notaire, Adm.A.





Rapport des activités de la région de l'OUTAOUAIS

En 2009-2010, le Comité de direction de la région de l'Outaouais a tenu, outre son assemblée générale annuelle, une journée de planification et cinq réunions ordinaires.

À l'assemblée générale annuelle régionale tenue le 18 juin 2009 au restaurant Chez Marcus, à Gatineau, le prix du bénévole de l'année a été remis à Martine Racette, trad. a., collaboratrice de longue date de l'Ordre dans l'Outaouais. L'assemblée générale a en outre fourni l'occasion de rendre hommage à la présidente sortante du Comité de direction régional, Anne-Marie De Vos, trad. a., dont la contribution à l'avancement de l'Ordre en Outaouais pendant plusieurs années a été des plus appréciées.

La Journée mondiale de la traduction (JMT), le 30 septembre 2009, a été célébrée dans la région en collaboration avec l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (ATIO) et le Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC). Tous les membres du Comité de direction de la région de l'Outaouais ont contribué aux préparatifs de cette activité très courue. Quelque 200 personnes ont assisté à la réception tenue à l'Université d'Ottawa, au cours de laquelle l'OTTIAQ a décerné le Prix étudiant OTTIAQ-Outaouais à un étudiant de l'Université du Québec en Outaouais, Marc-Benjamin Rajaobelina, et à une étudiante de l'Université d'Ottawa, Amélie Picard.

À la suite du rapatriement à Montréal des fonctions liées à la trésorerie, le Comité a connu en février 2010 une légère restructuration. Plus précisément, la trésorière a vu son poste aboli, pour se voir confier le poste de deuxième vice-présidente, en reconnaissance des fonctions connexes qu'elle remplissait déjà au profit de l'organisation dans l'Outaouais.

Sur le plan social, en mai 2009, une conférence-dégustation donnée par un sommelier réputé de la région a permis à une trentaine de membres et amis de s'initier aux rudiments de la dégustation de vins. Le souper des fêtes a réuni une trentaine de membres et conjoints au Café Jean-Sébastien Bar, à Gatineau. Fait à noter, un visiteur de marque, en la personne de François Abraham, trad. a., nouveau président de l'OTTIAQ, est venu rencontrer les traducteurs agréés de l'Outaouais à l'occasion de cette célébration.

Je tiens à remercier les bénévoles de la région, et en particulier les membres du Comité de direction, pour leur précieuse collaboration : André Montgiraud, trad. a., premier vice-président, Stéphanie Beaulieu, trad. a., deuxième vice-présidente, et Anna Maria Salvetti, trad. a., secrétaire.

Le président du Comité de direction régional,
Marcel Gagnon, trad. a.





Rapport des activités de la région de la **CAPITALE-NATIONALE**

Cette année, le Comité de direction de la région de la Capitale-Nationale a adopté une nouvelle orientation axée principalement sur l'assouplissement du cadre de ses activités, trop rigide pour ses membres. Après avoir obtenu quelques éclaircissements et conseils sur le mandat du Comité de la part des instances de l'Ordre, les membres du Comité ont d'abord décidé d'alléger considérablement la tâche de secrétariat et de consigner plus succinctement les renseignements importants. Ils ont ensuite décidé de confier à la permanence la gestion des finances de la région dans un proche avenir, en raison de la diminution des tâches du trésorier depuis quelques années. Enfin, ils ont aboli les différents titres attribués au sein du Comité et conservé seulement celui de président. À l'issue de l'assemblée générale annuelle, tenue en juin 2009, le Comité de direction de la région de la Capitale-Nationale se composait comme suit : Jérôme Demers, trad. a., président et représentant au Conseil d'administration, Mélodie Benoit-Lamarre, trad. a., Dominique Dorion, trad. a., Carole LeBel, trad. a., et Timothy McGrath, trad. a.

Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2010, le Comité de direction a tenu trois réunions ordinaires, principalement pour préparer les trois activités de l'année, soit l'assemblée générale annuelle, la Journée mondiale de la traduction et une rencontre sociale. Les membres du Comité ont également communiqué entre eux de manière suivie afin d'assurer la gestion des affaires courantes.

La première activité tenue par le Comité de direction s'est déroulée le 16 juin 2009 au restaurant mexicain Destinios. À cette occasion, le Comité de direction a présenté aux participants un portrait de la situation de la région de Capitale-Nationale et annoncé la préparation d'une consultation sur les besoins de la région. Les participants ont ensuite eu la possibilité de réagir à cette présentation du Comité, d'exprimer leurs points de vue sur les différentes questions abordées et de poser des questions aux membres du Comité ainsi qu'aux deux invités de la soirée, soit François Abraham, président de l'Ordre, et Claude Laurent, directeur général et secrétaire de l'Ordre. Les participants ont ensuite partagé un repas mexicain dans une ambiance décontractée.

La deuxième activité est, sans conteste, celle qui a obtenu le plus de succès. Cette année, la Journée mondiale de la traduction se déroulait sous le thème « Travailler ensemble ». Voilà pourquoi le Comité de direction et le Bureau de la traduction de Québec ont conjointement invité traducteurs, terminologues et interprètes à se réunir pour tisser de nouveaux liens ou renforcer des liens existants. L'activité s'est déroulée pour la première fois dans les locaux du Bureau de la traduction, situés à la Gare maritime Champlain de Québec. Près de 80 personnes sont venues à la fête pour échanger des histoires et s'amuser avec d'autres collègues. Au début des festivités, le Comité a remis le prix Mary-Coppin OTTIAQ à Jérôme Grenier-Wildi, employé du Bureau de la traduction, et accueilli les nouveaux membres agréés de la région. La soirée s'est terminée dans une atmosphère détendue et plaisante autour d'un délicieux goûter.

La dernière activité de l'année a eu lieu au restaurant Papparazzi le 22 février 2010. Cette rencontre sociale a permis à une vingtaine de personnes de relaxer en discutant de différents sujets avec des collègues. Le Comité de direction a profité de cette occasion pour annoncer le début de la consultation promise quelques mois auparavant et pour présenter le sondage à l'intention des membres de la région. Ce sondage a pour but de bien cerner les besoins et les attentes des membres, d'obtenir leurs commentaires sur différents sujets relatifs à l'avenir et à la pertinence du Comité de direction, et de redonner à la région un dynamisme essentiel à sa représentation au sein de l'Ordre. Il aidera le Comité de direction à exprimer clairement les besoins de la région aux instances de l'Ordre.

Au chapitre de la formation continue, les ateliers prévus dans la région ont tous été annulés cette année en raison d'un manque de participants.

En terminant, je souhaite remercier les membres du Comité et toutes les personnes qui contribuent, de près ou de loin, aux activités et au dynamisme renouvelé de la région de la Capitale-Nationale.

Le président du Comité de direction régional,
Jérôme Demers, trad. a.





Rapport des activités relatives à la reconnaissance de **L'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME**, de la **FORMATION** et des **AUTRES CONDITIONS** aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste

L'Ordre a reçu neuf demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé au Canada. Ces demandes ont toutes été acceptées. Il n'y a donc aucune demande qui a été refusée ou qui n'a pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période.

L'Ordre a également reçu 16 demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par des établissements d'enseignement situés hors du Canada. De ce nombre, 13 ont été acceptées et trois ont été refusées. Il n'y a donc aucune demande qui n'a pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période.

Il y a eu 25 candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec.

De plus, le Comité de l'agrément s'est penché sur deux demandes de reconnaissance d'équivalence de formation acquise au Canada par une personne qui ne détient pas un diplôme requis. Ces deux demandes ont été acceptées en partie; elles comportaient l'acquisition d'une formation sous forme d'un stage. Toutes les demandes reçues ont donc fait l'objet d'une décision à la fin de la période.

L'Ordre a également reçu cinq demandes de reconnaissance d'équivalence de formation acquise hors du Canada par une personne qui ne détient pas un diplôme requis. De ce nombre, deux ont été acceptées en totalité et trois ont été acceptées en partie. Ces trois demandes comportaient l'acquisition d'une formation sous forme d'un stage.

Il y a eu sept candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'une formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis.

Concernant les demandes de reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec, huit demandes reçues provenaient du Canada et ont été acceptées en totalité; aucune n'a été refusée. L'Ordre a également reçu 12 demandes provenant hors du Canada : neuf ont été acceptées en totalité et trois en partie, sous réserve de la réussite d'un cours et d'un stage. Il n'y a donc aucune demande qui n'a pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période.

Les demandes de reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités hors du Québec qui ont été acceptées ne comportaient pas de précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre.

Toutes ces demandes touchaient 25 candidats à l'exercice de la profession.





**RAPPORT
DU VÉRIFICATEUR
ET ÉTATS FINANCIERS**



Rapport du VÉRIFICATEUR et ÉTATS FINANCIERS

au 31 mars 2010



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

Rapport du vérificateur

Aux membres de l'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES
ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC

J'ai vérifié le bilan de l'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2010 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

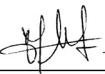
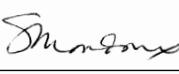
À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Roger Morin, CA, auditeur

Lachine, le 6 mai 2010



Bilan AU 31 MARS 2010

		2010			2009	
	NOTES	Fonds d'administration générale \$	Fonds des prix \$	Fonds des immobilisations et de l'informatique \$	Total \$	Total \$
ACTIF						
À court terme						
Trésorerie		476 793	–	–	476 793	542 586
Placements temporaires	2-5	731 174	–	–	731 174	496 187
Débiteurs		47 985	–	–	47 985	38 578
Charges payées d'avance		24 969	–	–	24 969	26 322
		1 280 921	–	–	1 280 921	1 103 673
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2-3	4 014	–	43 329	47 343	67 499
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2-4	–	–	5 024	5 024	10 755
		1 284 935	–	48 353	1 333 288	1 181 927
PASSIF						
À court terme						
Créditeurs et charges à payer	6	275 886	–	–	275 886	258 100
Produits reportés	2	605 272	–	–	605 272	487 950
Dû au PAL	7	24 885	–	–	24 885	16 495
Créances interfonds		(3 786)	(14 322)	18 108	–	–
		902 257	(14 322)	18 108	906 043	762 545
SOLDES DE FONDS						
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS NON AFFECTÉS		–	–	30 245	30 245	84 458
		382 678	14 322	–	397 000	334 924
		382 678	14 322	30 245	427 245	419 382
		1 284 935	–	48 353	1 333 288	1 181 927
Engagement locatif	8					
Fonds de stabilisation des primes	9					
Approuvé par :						
		Administrateur		Administratrice		

Vérfié – voir Rapport du vérificateur
Les notes font partie intégrante des états financiers.

Résultats DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

		2010			2009	
	ANNEXES	Fonds d'administration générale \$	Fonds des prix \$	Fonds des immobilisations et de l'informatique \$	Total \$	Total \$
PRODUITS						
Cotisations		736 408	–	–	736 408	706 819
Communications	3	13 338	–	–	13 338	24 787
Subvention d'Emploi-Québec		–	–	–	–	7 500
Admission - études de dossiers		51 323	–	–	51 323	33 231
Formation pratique professionnelle		30 430	–	–	30 430	23 120
Congrès annuel		74 142	–	–	74 142	63 118
Formation continue		71 362	–	–	71 362	71 992
Intérêts		27 691	–	–	27 691	28 359
Offres d'emploi		82 800	–	–	82 800	47 790
Mentorat		14 077	–	–	14 077	10 100
Autres produits		98 357	–	–	98 357	51 058
Gain sur cession de placements		1 623	–	–	1 623	–
Région de l'Outaouais		1 514	–	–	1 514	1 477
Région de la Capitale-Nationale		–	–	–	–	4 185
		1 203 065	–	–	1 203 065	1 073 536
CHARGES						
Fonctionnement	1	1 060 171	–	–	1 060 171	967 942
Communications	3	68 875	–	–	68 875	72 767
Prix et bourses		–	–	–	–	150
Amortissements		–	–	54 213	54 213	50 883
Région de l'Outaouais		9 051	–	–	9 051	10 827
Région de la Capitale-Nationale		2 892	–	–	2 892	4 626
Perte sur cession d'actifs		–	–	–	–	2 867
		1 140 989	–	54 213	1 195 202	1 110 062
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)		62 076	–	(54 213)	7 863	(36 526)

Vérfié – voir Rapport du vérificateur
Les notes font partie intégrante des états financiers.



Évolution des soldes de fonds DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

Excédent accumulé des produits sur les charges au début de l'exercice
Excédent net des produits sur les charges (des charges sur les produits)
Affectations de fonds
Excédent accumulé des produits sur les charges à la fin de l'exercice

2010				2009
Fonds d'administration générale \$	Fonds des prix \$	Fonds des immobilisations et de l'informatique \$	Total \$	Total \$
320 602	14 322	84 458	419 382	455 908
62 076	—	(54 213)	7 863	(36 526)
—	—	—	—	—
382 678	14 322	30 245	427 245	419 382

Approuvé par :

Vérfié – voir Rapport du vérificateur
Les notes font partie intégrante des états financiers.



Administrateur



Administratrice

Flux de trésorerie

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010 \$	2009 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	7 863	(36 526)
Éléments hors trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	56 863	53 263
	64 726	16 737
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
Débiteurs	(9 407)	(10 319)
Charges payées d'avance	1 353	1 646
Créditeurs et charges à payer	17 786	156 236
Dû au Programme d'aide aux langagiers	8 390	16 495
Produits reportés	117 322	486 586
	135 444	650 644
	200 170	667 381
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition/ajustement d'immobilisations corporelles	(34 048)	(24 113)
Acquisition/ajustement d'immobilisations incorporelles	3 072	(9 250)
	(30 976)	(33 363)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	169 194	634 018
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 038 773	404 755
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 207 967	1 038 773
	2010 \$	2009 \$
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des éléments suivants :		
Trésorerie	476 793	542 586
Placements temporaires	731 174	496 187
	1 207 967	1 038 773

Vérfié – voir Rapport du vérificateur
Les notes font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2010

1. Statut et nature des activités

L'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC, constitué le 17 mars 1992, regroupe des personnes des professions langagières et est régi par le Code des professions.

2. Méthodes comptables

Adoption de méthodes comptables

Au cours de l'exercice, l'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC a appliqué les nouvelles normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés sur la comptabilisation, l'évaluation et la présentation de l'information financière propres aux organismes sans but lucratif contenues dans la série des chapitres 4400 et dans le chapitre 1540 du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité*. L'adoption de ces nouvelles normes n'a entraîné aucun changement aux états financiers.

Estimations comptables

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui ont un effet sur les montants d'actif et de passif présentés. Ces estimations et hypothèses influent aussi sur la présentation des actifs, des passifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale rend compte des activités menées par l'Ordre en matière de prestation de services et d'administration.

Le fonds des prix a été créé afin de récompenser les meilleurs candidats à l'examen d'agrément. Depuis l'abolition de cet examen en 1998, le fonds des prix est utilisé pour souligner les mérites d'un finissant ou d'une finissante du baccalauréat en traduction d'une université reconnue par l'OTTIAQ.

Le fonds des immobilisations et de l'informatique a été créé afin de tenir à jour le parc informatique et de procéder aux investissements en immobilisations qui s'imposent.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'Ordre amortit ses immobilisations corporelles selon les taux et les méthodes suivantes, à l'exception des œuvres d'art qui ne sont pas amorties :

Matériel informatique	30 %, dégressif
Logiciels	100 %, dégressif
Sceaux	20 %, dégressif
Mobilier de bureau	20 %, dégressif
Améliorations locatives	10 ans, linéaire

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'Ordre amortit ses immobilisations incorporelles selon le taux et la méthode suivante :

Site Web	3 ans, linéaire
----------	-----------------

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au coût et sont encaissables en tout temps.

Constataion des produits

Les rentrées liées aux activités de fonctionnement sont constatées à titre de produits du fonds d'administration générale dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Produits reportés

Les produits reportés représentent les cotisations encaissées au cours de l'exercice qui ont trait à l'exercice suivant.



Notes complémentaires

AU 31 MARS 2010

	2010			2009	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette	
	\$	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	72 099	61 686	10 413	11 794	
Logiciels	112 052	112 052	–	7 912	
Sceaux	–	–	–	6 701	
Œuvres d'art	1 416	–	1 416	1 416	
Mobilier de bureau	36 544	17 523	19 021	20 184	
Améliorations locatives	29 325	12 832	16 493	19 492	
	251 436	204 093	47 343	67 499	

	2010			2009	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette	
	\$	\$	\$	\$	\$
Site Web	28 579	23 555	5 024	10 755	

5. Placements

	2010	2009
	\$	\$
OBLIGATIONS		
Les obligations viennent à échéance entre 2009 et 2019 et portent intérêt à des taux variant entre 2,01 % et 5,10 % (valeur de marché de 729 884 \$ en 2010; 494 844 \$ en 2009).	721 026	486 039

	2010	2009
	\$	\$
ACTIONS		
La valeur de marché des actions est de 7 904 \$ en 2010 (5 585 \$ en 2009).	10 148	10 148

Placements réalisables au cours du prochain exercice	731 174	496 187
	731 174	496 187
	–	–

	2010		2009	
		\$		\$
Comptes fournisseurs		10 726		–
Charges courues		31 838		31 693
Salaires et retenues à la source à payer		36 553		43 436
Dépôts		–		24 583
Taxes de vente		77 487		58 728
Divers		119 282		99 660
		275 886		258 100

7. Dû au Programme d'aide aux langagiers
Les sommes dues au Programme d'aide aux langagiers (PAL) ne portent pas intérêt et ne comportent aucune modalité de remboursement.

8. Engagement locatif
L'Ordre s'est engagé en vertu d'un bail à long terme se terminant le 31 décembre 2015, représentant un montant minimum de 63 000 \$ annuellement.

9. Fonds de stabilisation des primes
L'Ordre possède un fonds de stabilisation des primes auprès de ses assureurs en responsabilité professionnelle dans lequel se trouve une provision accumulée de 101 932 \$. Advenant que ce fonds accumule une provision de plus de 150 000 \$, l'excédent sera mis à la disposition de l'Ordre.

10. Impôts sur le revenu
L'Ordre est exempté des impôts sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1) (l) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

11. Instruments financiers
Juste valeur
Les justes valeurs de la trésorerie, des placements temporaires, des débiteurs, des créditeurs et des produits reportés correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.
Les justes valeurs des placements cotés correspondent approximativement à leur valeur boursière.

12. Chiffres de l'exercice précédent
Certains chiffres de l'exercice 2009 ont été reclassés afin de rendre leur présentation comparable à celle de l'exercice 2010.
Vérfié – voir Rapport du vérificateur

Autres renseignements

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010 (ANNEXE 3)

	2010			2009		
	Produits	Charges	Excédent (déficit)	Produits	Charges	Excédent (déficit)
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Communications						
Circuit	13 338	57 311	(43 973)	24 787	59 921	(35 134)
L'antenne	–	5 468	(5 468)	–	7 485	(7 485)
Relations publiques	–	2 873	(2 873)	–	4 230	(4 230)
Site Web	–	3 223	(3 223)	–	1 131	(1 131)
	13 338	68 875	(55 537)	24 787	72 767	(47 980)

Vérfié – voir Rapport du vérificateur
Les notes font partie intégrante des états financiers.

Charges de fonctionnement

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010 (ANNEXE 1)

	ANNEXE	2010		2009	
		\$	\$	\$	\$
Frais d'administration	2	841 031	776 477		
Formation pratique professionnelle		9 491	19 400		
Congrès annuel		54 067	47 492		
Discipline		6 153	35 616		
Comités divers		6 398	11 043		
Documentation		746	1 037		
Honoraires du syndic		1 800	600		
Formation continue		95 803	39 179		
Inspection professionnelle		20 506	15 214		
Mentorat		7 226	7 733		
Services aux membres		16 950	14 151		
		1 060 171	967 942		

Vérfié – voir Rapport du vérificateur
Les notes font partie intégrante des états financiers.

Frais d'administration

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010 (ANNEXE 2)

	2010		2009	
	\$	\$	\$	\$
Frais du secrétariat				
Salaires et charges sociales	517 667	477 127		
Loyer	63 000	63 000		
Fournitures	14 065	11 641		
Assurances	1 995	1 565		
Compteur postal	4 728	6 188		
Électricité	3 700	3 700		
Entretien – locaux et matériel	429	1 080		
Formation	6 481	3 411		
Services informatiques	13 044	2 189		
Location de matériel	4 280	9 520		
Service téléphonique	9 363	9 160		
Service de messagerie	5 720	1 687		
Taxes et permis	–	32		
Taxes municipales	5 627	5 823		
Amortissements	2 650	2 380		
	652 749	598 503		

	2010		2009	
	\$	\$	\$	\$
Autres frais d'administration				
Assemblée annuelle et rapport annuel	11 351	12 256		
Autres rémunérations	24 163	20 000		
Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC)	48 250	45 663		
Contribution au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)	9 469	9 113		
Frais bancaires, frais cartes de crédit et intérêts	31 161	29 943		
Perte de change sur devises	29	–		
Frais de déplacement et de représentation	8 965	7 885		
Honoraires de vérification	7 500	5 400		
Honoraires professionnels	21 040	26 709		
Planification stratégique	8 548	517		
Mauvaises créances	2 652	3 400		
Réunions du Conseil d'administration	10 570	15 193		
Divers	4 584	1 895		
	188 282	177 974		
	841 031	776 477		

Vérfié – voir Rapport du vérificateur
Les notes font partie intégrante des états financiers.





Rapport des activités relatives à la délivrance de **PERMIS**

L'Ordre a reçu 186 demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités. De ce nombre, 175 ont été acceptées et 11 ont été refusées.

L'Ordre a reçu 57 demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités. De ce nombre, 50 ont été acceptées et sept ont été refusées. Il n'y a donc aucune demande qui n'a pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période.

Également, l'Ordre a reçu 72 demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis. De ce nombre, 72 ont été acceptées et il n'y a eu aucun refus.

L'Ordre n'a reçu aucune demande fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec.

Concernant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, 153 candidats les ont satisfaites, alors que 22 autres candidats ont entamé le processus.



Rapport des activités relatives à la délivrance des **PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES** et **SPÉCIAUX**

L'OTTIAQ a reçu 25 demandes de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française. De ce nombre, dix demandes ont été acceptées et 15 demandes n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période.

Outre ce permis, l'Ordre n'a octroyé aucun autre permis temporaire, aucun permis restrictif temporaire et aucun permis spécial.

L'Ordre n'a pas eu à faciliter la délivrance des permis temporaires en vertu de la Charte de la langue française, puisque tous les candidats possèdent une connaissance supérieure de la langue française. Précisons que l'Office québécois de la langue française permet maintenant de passer l'examen en région.





Rapport des activités du COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif de l'OTTIAQ a tenu dix réunions ordinaires et deux réunions extraordinaires.

Les membres du Comité exécutif sont :

- François Abraham, trad. a., président;
- Johanne Boucher, trad. a., 1^{re} vice-présidente, Affaires professionnelles;
- Betty Cohen, trad. a., 2^e vice-présidente, Communications, en remplacement de Didier Féminier, trad. a. (juin à décembre 2009);
- Suzanne Mondoux, trad. a., trésorière;
- Renée O'Dwyer, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec.

Principales résolutions adoptées par le Comité exécutif entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010

- Résolutions accordant ou refusant l'agrément ou l'ajout de combinaisons de langues aux divers candidats à l'exercice de l'une ou l'autre des trois professions.
- Résolutions accordant la reprise d'exercice à divers candidats sous réserve de suivre, pour certains d'entre eux, la formation sur la déontologie et les normes de pratique professionnelle.
- Résolution radiant du Tableau des membres de l'Ordre les personnes qui n'ont pas versé leur cotisation pour l'exercice 2009-2010.
- Résolution accordant des congés de cotisation pour cause de maladie.
- Résolutions adoptant une nouvelle tarification pour le Congrès et pour les ateliers de formation en salle ou en ligne, ainsi qu'une politique d'annulation.
- Résolution permettant d'offrir la formation en ligne « Formathèque OTTIAQ » et de signer une entente d'une année à ce sujet avec la société Connexence.
- Résolution autorisant le président et le directeur général à effectuer des transferts de fonds entre la Banque Nationale du Canada et la Financière Banque Nationale inc.
- Résolution permettant l'étalement des frais de mentorat en trois paiements mensuels consécutifs.
- Résolution exigeant des membres qui émettent des chèques sans provision des frais administratifs de 10 \$.
- Plusieurs résolutions recommandant au Conseil d'administration l'adoption de projets de règlement et d'une nouvelle tarification ainsi que diverses nominations.
- Résolution révisant l'échelle salariale de certains membres de la permanence.
- Résolution autorisant l'imposition de certaines formations à un membre à la suite d'une recommandation du Comité d'inspection professionnelle.
- Résolution autorisant la création d'un groupe de travail sur le mentorat.
- Résolution autorisant certains moyens d'action à l'encontre de l'usurpation de titre.





Rapport des activités du CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2009-2010, le Conseil d'administration de l'OTTIAQ a tenu six réunions ordinaires et une réunion extraordinaire.

Il s'agit d'un premier mandat à la présidence de l'OTTIAQ pour François Abraham, trad. a. Son mandat a débuté le 11 juin 2009, date de l'assemblée générale annuelle.

Principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010

Résolutions proposant à l'assemblée générale des membres pour l'exercice 2010-2011 :

- d'établir à 405 \$ le montant de la cotisation annuelle des membres et à 150 \$ celle des membres âgés de 65 ans et plus ainsi que celle des moins de 30 ans pour les deux premières années de leur agrément;
- de maintenir à 15 \$ le montant de la cotisation spéciale au Programme d'aide aux langagiers (PAL);
- de nommer le cabinet Morin, Fillion, comptables agréés pour la vérification des livres et des comptes de l'Ordre pour l'exercice 2009-2010.

Résolution adoptant les états financiers 2009-2010 et le rapport du vérificateur, et affectant un montant de 10 000 \$ au fonds des immobilisations et de l'informatique.

- Résolution adoptant le budget 2009-2010.
- Résolution acceptant le Programme de surveillance générale de l'exercice des professions de traducteur, de terminologue et d'interprète agréé pour 2009-2010.

- Résolution adoptant la version finale du *Règlement sur l'exercice de la profession de traducteur, terminologue ou interprète agréé en société*.

- Résolution adoptant le projet de stratégie organisationnelle de l'Ordre pour 2009-2012 et le plan d'action pour 2009-2010.

- Résolution proposant au Conseil interprofessionnel du Québec la candidature de Betty Cohen, trad. a., en vue d'une éventuelle nomination à l'Office des professions du Québec.

- Résolution adoptant la révision du mandat du magazine *Circuit*, de sa mission, de ses principes rédactionnels et de la composition de son Comité de rédaction.

- Résolution adoptant la version finale du *Règlement modifiant le Code de déontologie de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec*.

- Résolution adoptant le *Règlement sur les autorisations légales d'exercer les professions de traducteur, de terminologue et d'interprète agréé hors du Québec qui donnent ouverture aux permis de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec*.

- Résolution permettant aux membres d'acquitter la cotisation annuelle en trois paiements mensuels consécutifs plus des frais d'administration de 15 \$ pour les deuxième et troisième paiements.

- Résolution adoptant le principe de certaines modifications apportées au *Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre professionnel des traducteurs et interprètes agréés du Québec*.





- Résolution adoptant le principe de certaines modifications apportées au *Règlement sur les affaires du Bureau, le comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des traducteurs et interprètes agréés du Québec.*
- Résolutions nommant les personnes suivantes aux postes suivants pour un terme de deux ans :
 - Réal Paquette, trad. a., au Comité de la formation (trois ans);
 - Marie-Christine Allard, trad. a., Liza Beaulieu, trad. a., Lorraine Boury, trad. a., Betty Cohen, trad. a., Anne-Marie Mesa, trad. a., et Réal Paquette, trad. a., au Comité des communications;
 - Jeanne Duhaime, trad. a., Rachel Gilcher, trad. a., au Comité des prix;
 - Betty Cohen, trad. a., au Comité de rédaction de *Circuit*;
 - Marie-Andrée Desrosiers, trad. a., au Comité de la formation continue;
 - Liza Beaulieu, trad. a., et Jean-Paul Fontaine, trad. a., comme inspecteurs-conseils.
- Résolutions décernant le Prix du bénévolat Claire-Stein à Marielle Hébert, term. a., la Médaille du bénévolat Claire-Stein – Nouveau membre à Carole Cyr, trad. a., et le prix Mary-Coppin  OTTIAQ à Jérôme Grenier-Wildi.
- Résolution décernant le Mérite OTTIAQ à Donald Barabé, trad. a.
- Résolution permettant la création d'une nouvelle classe de cotisation pour les membres de l'OTTIAQ qui sont aussi membres d'une association membre du Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada.
- Résolution abolissant la politique de l'Ordre de conserver la propriété des sceaux offerts aux membres qui seront invités à utiliser le sceau comme outil de certification et de marketing.





Rapport du Secteur AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Le Secteur affaires professionnelles regroupe les fonctions de l'Ordre qui assurent la compétence des membres, notamment l'agrément, le mentorat, la formation initiale, l'inspection professionnelle et la formation continue. Non seulement s'assure-t-il que les nouveaux membres ont les compétences nécessaires à la pratique de leur profession, mais il offre aussi à l'ensemble des membres des outils qui leur permettent d'améliorer et de maintenir leurs compétences tout au long de leur carrière.

À la permanence de l'Ordre, trois employées sont affectées essentiellement au Secteur affaires professionnelles : la coordonnatrice à l'agrément, la responsable des affaires professionnelles ainsi que la secrétaire à l'admission, qui s'occupe notamment du programme de mentorat. De nouveau cette année, elles ont eu à traiter plusieurs dossiers et se sont acquittées de cette tâche avec grande efficacité.

La coordonnatrice à l'agrément a traité 174 demandes d'agrément et d'ajout de combinaisons de langues cette année. Elle a également organisé quatre séances de formation sur la déontologie et la pratique professionnelle.

Encore une fois cette année, plusieurs jumelages mentor-mentoré ont été effectués, compte tenu des besoins précis des candidats au mentorat. Ainsi, 29 candidats ont bénéficié du programme de mentorat. De plus, neuf nouveaux mentors ont été recrutés afin de mieux répondre à la demande croissante de candidats au programme de mentorat.

La responsable des affaires professionnelles a présenté divers programmes de traduction, de terminologie et d'interprétation au Comité de la formation afin de voir si ces programmes pouvaient être reconnus ainsi que pour effectuer le classement des cours.

En ce qui concerne la formation continue, la responsable des affaires professionnelles a recruté des formateurs, établi le calendrier des ateliers de formation continue et organisé la troisième journée de formation jumelée au congrès de l'Ordre. Elle a également, en collaboration avec la responsable des communications, capté sur vidéo plusieurs formations qui sont maintenant offertes dans la plateforme de formation continue en ligne, la Formathèque OTTIAQ.

Du côté de l'inspection professionnelle, la responsable des affaires professionnelles a rédigé le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession et procédé à la sélection des membres qui seront soumis à l'inspection professionnelle. En matière de discipline, elle a assuré le fonctionnement des audiences disciplinaires qui ont eu lieu cette année.

La responsable des affaires professionnelles a également participé à deux nouveaux groupes de travail dans le cadre du plan d'action 2009-2010, le groupe sur la responsabilité professionnelle ainsi que le groupe sur la valorisation des professions.

Je tiens à remercier Pauline Pommet, coordonnatrice à l'agrément, Hélène Gauthier, responsable des affaires professionnelles, et Elena Harizomenov, secrétaire à l'admission, ainsi que toute l'équipe, de leur soutien continu. Je désire aussi exprimer ma reconnaissance à tous les bénévoles – membres de comités ou de groupes de travail – pour leur précieuse collaboration.

La vice-présidente, Affaires professionnelles,
Johanne Boucher, trad. a.





Rapport de la SYNDIQUE

Le bureau de la syndique a pour mandat d'assurer le respect, par l'ensemble des membres de l'OTTIAQ, des dispositions du Code des professions ainsi que du Code de déontologie et des règlements de l'Ordre.

Le bureau est composé de la syndique, Ginette de Montigny, trad. a., et du syndic adjoint, Sébastien St-François, trad. a. Murielle Arsenault, trad. a., a piloté un dernier dossier à titre de syndique adjointe et a remis sa démission à la fin de 2009.

Du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, le bureau de la syndique a été saisi de quatre nouvelles demandes d'enquête touchant chacune un membre, soit un total de quatre membres. Deux demandes avaient pour objet la contestation d'un compte d'honoraires et ont été réglées par conciliation. Une autre visait l'utilisation du titre de traducteur agréé avant la finalisation du dossier d'agrément; le membre visé a immédiatement cessé d'employer ce titre. Une demande portait sur le

défaut de remettre au client une note d'honoraires en bonne et due forme, en dérogation du Guide des normes de pratique professionnelle en traduction. Le membre a corrigé le tir aussitôt qu'il a été informé de son omission.

Au cours de l'exercice 2009-2010, une décision sur culpabilité et une décision sur sanction ont été rendues par le Conseil de discipline relativement à une plainte disciplinaire déposée contre un membre de l'Ordre et dont l'audition avait débuté en 2007. Reconnu coupable d'un chef d'accusation, l'intimé a interjeté appel auprès du Tribunal des professions. L'affaire suit son cours.

Par ailleurs, la syndique a répondu à de nombreuses demandes de renseignements émanant de membres du public et de membres de l'Ordre.

La syndique,
Ginette de Montigny, trad. a.



Rapport des activités du CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de discipline est chargé de l'étude de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés par l'Ordre.

Présidé par M^e Jacques Lamoureux, le Conseil est également composé de Marie Bouchard, trad. a., et de Victor C. Jaar, trad. a. Hélène Gauthier assume la fonction de secrétaire du Conseil.

Conformément au Règlement sur les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels, le Conseil de discipline avise les membres de l'Ordre qu'entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010, il n'a été saisi d'aucune nouvelle plainte disciplinaire et qu'il a poursuivi la plainte déposée en 2007-2008. Cette plainte avait été portée par la syndique adjointe de l'Ordre, Murielle Arsenault, trad. a. La nature de la plainte se lisait comme suit : « erreurs importantes de traduction, de terminologie et de pré-

sentation; comportement inadéquat et irrespectueux envers la cliente; défaut de collaborer avec diligence à l'enquête de la syndique adjointe de l'Ordre; obstruction à l'enquête de la syndique adjointe de l'Ordre; défaut de conserver sur support électronique ou sur papier les documents et informations exigés pour la tenue d'un dossier professionnel ».

La décision sur culpabilité a été rendue le 15 avril 2009. L'intimé a été reconnu coupable, sur le troisième chef, d'avoir enfreint l'article 34 du Code de déontologie des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (défaut de collaborer avec diligence à l'enquête de la syndique adjointe de l'Ordre). Le 11 septembre 2009, la décision sur sanction a été rendue. L'intimé s'est vu imposer une amende de 2000 \$ et a été condamné à payer 20 % des frais. L'intimé a porté la décision en appel auprès du Tribunal des professions. L'analyse du dossier est en cours.

La secrétaire du Conseil de discipline,
Hélène Gauthier





Rapport des activités du **COMITÉ DE RÉVISION**

Le Comité de révision de l'Ordre a pour fonction de donner – à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête – un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte.

Le Comité de révision de l'Ordre, présidé par Guy Bertrand, trad. a., est composé de Linda Ballantyne, trad. a., Denise Della Mora, trad. a., term. a., Ilda

Moreyra Basso, trad. a., et Renée O'Dwyer, administratrice nommée. Hélène Gauthier agit à titre de secrétaire du Comité.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Comité de révision n'a pas eu à se réunir au sujet d'une décision de la syndique ou du syndic adjoint de l'Ordre.

Le président du Comité de révision,
Guy Bertrand, trad. a.



Rapport des activités du **CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES**

Le Conseil d'arbitrage des comptes a pour fonction de traiter les demandes d'arbitrage des comptes des clients qui ont un différend avec un membre de l'Ordre quant aux honoraires demandés pour services professionnels.

Le Conseil d'arbitrage des comptes de l'Ordre, présidé par Johanne Leclerc, trad. a., est composé de Linda Caron, trad. a., Nathalie Cartier, trad. a., term. a., et

Valérie Palacio-Quintin, trad. a. Hélène Gauthier agit à titre de secrétaire du Conseil.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Conseil d'arbitrage des comptes n'a été saisi d'aucune demande.

La présidente du Conseil d'arbitrage des comptes,
Johanne Leclerc, trad. a.



Rapport des activités du **COMITÉ DE L'AGRÉMENT**

Le Comité de l'agrément a pour mandat d'examiner les demandes d'agrément et d'ajout de combinaisons de langues, qu'il transmet ensuite au Comité exécutif avec recommandation d'acceptation ou de refus.

Le Comité de l'agrément s'est réuni à neuf reprises cette année. Présidé par Maria Duarte, trad. a., le Comité se compose également de Pauline Pommet, secrétaire, Christine Daguerre-Massieu, int. a., Julie Gervais, trad. a., Pierre Lacoste, int. a., Samir Moukal, trad. a., Alain René, trad. a., Hilary Robertson, trad. a., et Ho-Thuy Vo, trad. a., term. a.

Cette année, le Comité a analysé 186 dossiers, dont 179 demandes d'agrément et sept demandes d'ajout de combinaisons de langues, et a communiqué ses recommandations au Comité exécutif. C'est ainsi que l'Ordre a accordé sept ajouts de combinaisons de langues et a accueilli 157 nouveaux membres dont 48 sur équivalence de formation et 38 sur équivalence de diplôme. Certains de ces diplômes provenaient de l'Europe et de l'Afrique du Nord.

La responsable du Comité de l'agrément,
Maria Duarte, trad. a.





Rapport des activités du COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le Comité d'inspection professionnelle a pour fonction de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Le programme d'inspection professionnelle élaboré par le Comité propose un encadrement des professionnels et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la pratique professionnelle des membres.

Le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre, présidé par Betty Howell, trad. a., se compose de Carole Trottier, trad. a., term. a., vice-présidente, Don Gilmore, int. a., Isabelle Landry, trad. a., et Jean-Jacques Lavoie, trad. a. Hélène Gauthier agit à titre de secrétaire du Comité. Sept inspecteurs-conseils, soit Liza Beaulieu, trad. a., Louise Brooks, trad. a., John Duff, trad. a., int. a., Jean-Paul Fontaine, trad. a., Marie-Madeleine Fraignaud, trad. a., term. a., Élisabeth Rochette, trad. a., et Allan Parvu, trad. a., procèdent aux inspections.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Comité d'inspection professionnelle s'est réuni à huit reprises, notamment pour faire l'étude des rapports et déterminer les critères de sélection des membres inspectés, fondés sur l'activité professionnelle, le type de pratique et les années d'inscription au Tableau des membres de l'Ordre. Ainsi, 75 membres ont été sélectionnés cette année, soit 66 traducteurs, cinq terminologues et quatre interprètes. De ces 75 membres, 37 ont été choisis pour une visite d'inspection et 38 pour une autoévaluation. De plus, les 50 rapports de l'exercice 2008-2009 ont été dressés et transmis aux membres inspectés. Les recommandations du Comité portaient principalement sur la tenue de dossiers, la confidentialité des documents et l'autorévision des échantillons de travail.

Inspection professionnelle 2009-2010

Nombre de membres visités	75
Nombre de questionnaires transmis aux membres	75
Nombre de questionnaires retournés au Comité d'inspection professionnelle	75
Nombre de rapports de vérification	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Nombre de rapports d'enquête dressés par le Comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de recommandations du Comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration visant à obliger un membre à faire un stage ou à suivre un cours de perfectionnement	1
Nombre de décisions du Conseil d'administration approuvant les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	1
Nombre de décisions du Conseil d'administration rejetant les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic	0

Enfin, encore une fois cette année, le Comité tient à souligner l'excellente collaboration des membres inspectés au processus d'inspection.

La présidente du Comité d'inspection professionnelle,
Betty Howell, trad. a.





Rapport des activités du **COMITÉ DE LA FORMATION**

Le Comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Éducation du Québec, les questions relatives à la formation des traducteurs, des terminologues et des interprètes au Québec. Il est composé de deux représentants de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) – Philippe Caignon, trad. a., term. a., Georges L. Bastin, trad. a. –, d'une représentante du ministère de l'Éducation, M^{me} Élisabeth Beaudoin, et de deux représentants de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, Johanne Boucher, trad. a., vice-présidente, Affaires professionnelles, et Réal Paquette, trad. a. Hélène Gauthier, responsable des affaires professionnelles de l'Ordre, assume les fonctions de secrétaire.

Le Comité de la formation s'est réuni deux fois en 2009-2010. Les membres du Comité ont étudié la deuxième priorité du plan d'action 2009-2010 de l'Ordre : influencer sur le contenu des programmes universitaires afin que les étudiants soient mieux préparés à la vie professionnelle. Le Comité a suggéré des moyens à prendre pour y arriver et a établi l'ordre de priorité. Le Comité a également effectué le classement des cours (cours de transfert linguistique et cours connexes) de différents programmes offerts en traduction, en terminologie et en interprétation.

*La présidente du Comité de la formation,
Johanne Boucher, trad. a.*



Rapport des activités relatives à la garantie contre la **RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

Tous les membres de l'Ordre doivent adhérer au régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle conclu par l'Ordre, à l'exception de ceux qui bénéficient d'une exemption prévue au Règlement sur l'assurance responsabilité

professionnelle. Au cours de l'exercice 2009-2010, 534 membres ont bénéficié d'une exemption.

Pour 2009-2010, le montant prévu de la garantie est de un million de dollars par sinistre.





Rapport des activités du COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Le Comité de la formation continue a pour fonction de déterminer les activités de perfectionnement des membres de l'Ordre.

Le Comité est composé de Jeanne Duhaime, trad. a., responsable du Comité, Isabelle Collombat, trad. a., Marie-Andrée Desrosiers, trad. a., et Éric Léonard, trad. a. Hélène Gauthier agit à titre de secrétaire du Comité.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Comité de la formation continue s'est réuni deux fois, notamment pour élaborer le calendrier des activités de formation. Il a pu commencer à offrir des activités de formation en ligne grâce au lancement de la Formathèque OTTIAQ. Le Comité a ainsi organisé 20 ateliers de formation continue, dont six ont été intégrés à la plateforme de formation en ligne (Tableau 1).

TABLEAU 1. ATELIERS DE FORMATION CONTINUE (2009-2010)

Ateliers de formation continue	Nombre d'heures	Nombre de participants		
		MONTRÉAL	QUÉBEC	GATINEAU
Ateliers en salle				
La nouvelle norme canadienne sur les services de traduction	2	21		
La traduction spécialisée en éducation	6	19		
Translating Administrative French into English	6	24		
Les mémoires de traduction (atelier théorique)	6	14		
Les mémoires de traduction (atelier théorique)	6			
Les mémoires de traduction (atelier pratique)	6			
La traduction technique	6	7		7
La traduction technique	6	6		
Legal Translation Update	6	9		
Voir clair et éviter le charabia dans le domaine juridique	6	17		
Voir clair et éviter le charabia dans le domaine juridique	6	19		
Antidote	5	20		
Antidote	5	18		
Antidote	5	11		
L'autorévision	7	30		
La ponctuation comparée	2,5	20		
Comparative Punctuation	2,5	22		
Les principes fondamentaux en ergonomie de bureau	1,5	9		
Le <i>Multidictionnaire</i> a 20 ans ; les innovations de la cinquième édition	2	21		
La documentation électronique dans le domaine biomédical	3	12		
Formathèque OTTIAQ				
La conjoncture économique et les valeurs mobilières	4	63		
La traduction de documents officiels	1,5	60		
La ponctuation comparée*	1,5			
Comparative Punctuation*	1,5	1		
Initiation à la traduction en environnement*	2,5	11		
Outils d'aide à la traduction	1,5	78		

* Ateliers mis en ligne quelques jours avant la rédaction du présent rapport.

Le Comité a également organisé une journée de formation continue jumelée au Congrès 2009, qui a remporté un franc succès avec plus de 100 participants. Les trois conférences présentées lors de cette journée s'inscrivaient sous le thème « J'entreprends » : *Le rôle-conseil du traducteur : contrainte ou valeur ajoutée?*

La responsabilité professionnelle des traducteurs, terminologues et interprètes agréés et La facturation : un mal nécessaire ou une valeur ajoutée?

La responsable du Comité de la formation continue,
Jeanne Duhaime, trad. a.





TABLEAU DES MEMBRES

et RENSEIGNEMENTS DIVERS

■ Permis délivrés selon la catégorie

Traducteurs	167
Terminologues	2
Interprètes	2
TOTAL	172*

* Ce total comprend les 15 permis temporaires délivrés en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française ainsi que les sept ajouts de combinaisons de langues, mais ne comprend pas les 18 réintégrations au Tableau des membres.

L'Ordre n'octroie pas de certificat de spécialiste, d'autorisation spéciale et d'immatriculation. Aucun membre n'est inscrit au Tableau avec une limitation du droit d'exercer des activités professionnelles ou avec une suspension de ce même droit. De plus, aucune suspension ou révocation de permis n'a été faite à la fin de la période.

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE		NOMBRE
01	Bas-Saint-Laurent	6
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	3
03	Capitale-Nationale	163
04	Mauricie	18
05	Estrie	34
06	Montréal	1 021
07	Outaouais	120
08	Abitibi-Témiscamingue	3
09	Côte-Nord	2
10	Nord-du-Québec	1
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2
12	Chaudière-Appalaches	30
13	Laval	57
14	Lanaudière	29
15	Laurentides	67
16	Montréal	251
17	Centre-du-Québec	9
99	Hors du Québec	211
RÉGIONS		NOMBRE
Montréal		1 459
Capitale-Nationale		233
Outaouais		335





TABLEAU DES MEMBRES

et RENSEIGNEMENTS DIVERS (suite)

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE SELON LE SEXE		NOMBRE
Homme		575
Femme		1 452
■ Montant de la cotisation annuelle exigible au 1^{er} avril 2009*		
Agréés	395 \$	1 832
Agréés de 65 ans et plus	145 \$	127
Jeunes de moins de 30 ans	145 \$	44
Congé parental ou de maladie	0	11
* Aucune cotisation supplémentaire ne doit être payée.		
■ Membres inscrits au Tableau		
Traducteurs		1 981
Terminologues		71
Interprètes		32
TOTAL		2 027*
* Ce total ne comprend pas les 57 membres qui détiennent plus d'un titre. Il comprend toutefois les 13 membres d'honneur.		
■ Premières inscriptions		157
■ Motifs de la révocation des permis		
Non-paiement de la cotisation		28
Démission		43
Décès		6
TOTAL		77

■ Renseignements supplémentaires		
Au 31 mars 2010, l'OTTIAQ comptait 14 candidats à l'agrément et 249 étudiants inscrits. Au cours de la période, 24 candidats ont participé au programme d'initiation encadrée à la pratique professionnelle (mentorat).		
■ Droits d'inscription pour l'exercice 2009-2010		
Candidats à l'agrément		145 \$
Étudiants		40 \$





Rapport du Secteur COMMUNICATIONS

Le rôle du Secteur communications consiste à assurer le rayonnement de l'Ordre et à promouvoir les titres auprès du public et de ses clientèles cibles.

Des activités dynamiques

Cette année encore, le congrès fut un succès : près de 380 personnes étaient présentes. Le thème se voulait rassembleur : « Le client est roi, mais quel est son royaume? Mieux connaître les clients des traducteurs, terminologues et interprètes. »

Le congrès a eu lieu le vendredi 20 novembre 2009 au Centre Mont-Royal, à Montréal. Une équipe de tournage de l'émission *Découverte* de Radio-Canada était sur place pour filmer la conférence d'ouverture sur la traduction automatique. Le conférencier, Pierre Isabelle, a expliqué un projet de logiciel de traduction automatique statistique, qui a soulevé l'enthousiasme des participants.

Par la suite, différents ateliers sur le rôle des intermédiaires, sur l'interprétation judiciaire, sur le marché international de la traduction et sur l'aspect commercial de la traduction ont permis de bien comprendre l'importance et les particularités des clients.

Afin de poursuivre la réflexion, les participants étaient invités à s'inscrire également à la journée de formation continue jumelée au Congrès. Cette deuxième journée, qui avait lieu le samedi 21 novembre 2009, a attiré plus de cent personnes. Les ateliers portant sur le rôle-conseil, sur la responsabilité professionnelle et sur la facturation ont permis de sensibiliser les participants à des sujets chauds du domaine langagier.

Le rendez-vous suivant a été le cocktail du Nouvel An sous les couleurs de Soleil Tzigane, groupe de musique invité pour l'occasion. En plus de favoriser le réseautage, le cocktail a permis d'annoncer le nom de la lauréate du Concours de nouvelles Micheline-Simard, Dominique Côté, trad. a. Près de 70 personnes ont participé à cette autre activité dynamique.

Médias

Plusieurs demandes de médias ont été adressées à l'Ordre cette année, ce qui peut nous laisser croire que l'OTTIAQ devient de plus en plus la référence dans le secteur langagier. Ainsi, le président a accordé plusieurs entrevues, entre autres aux journaux *Affaires PLUS* et *Rue Frontenac.com* et à l'émission *Les années lumière*.

Près des étudiants

Les étudiants occupent une place privilégiée aux yeux de l'Ordre. En effet, plusieurs ambassadeurs ont présenté l'OTTIAQ à des étudiants passionnés de traduction, soit quelque 25 rencontres cette année. De plus, les cafés-rencontres se sont poursuivis sur les thèmes du rôle-conseil et des débuts d'une carrière en traduction.

Également, en plus de contribuer aux 5^{es} Jeux de la traduction, l'OTTIAQ a participé au Salon de l'emploi en traduction organisé par l'Université Laval.

Reconnaissance

Certains membres ont été honorés pendant l'année pour leur contribution à l'Ordre.

Tout d'abord, le Prix du bénévolat Claire-Stein a été remis à Marielle Hébert, term. a., et la Médaille du bénévolat Claire-Stein – Nouveau membre a été remise à Carole Cyr, trad. a.

Ensuite, certains étudiants ont été également honorés : le prix Mary-Coppin ☺ OTTIAQ a été décerné à Jérôme Grenier-Wildi de l'Université Laval et la Bourse OTTIAQ-Concordia a été accordée à Joanie Langelier.

Finalement, la plus haute distinction de l'OTTIAQ, le Mérite OTTIAQ, a été décernée à Donald Barabé, trad. a.

Bref, l'année du Secteur communications a été très occupée, notamment avec le nouveau Comité des communications constitué dans le cadre du plan d'action stratégique de l'Ordre. Ainsi, on peut s'attendre à ce que la prochaine année soit également bien remplie.

La vice-présidente, Communications,
Betty Cohen





Rapport des activités relatives à **L'USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ**

En 2009-2010, une recherche dans certains sites Web d'autres associations membres du Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada a permis de constater que certains membres de ces associations affichent le titre de traducteur agréé, de terminologue agréé ou d'interprète agréé et offrent des services professionnels au Québec à partir du lieu de leur domicile professionnel au Québec; plusieurs de ces personnes ne sont pas membres de l'Ordre.

Nous avons informé les associations concernées de la situation. Certaines ont clairement manifesté leur volonté de régler ces usurpations de titre réservé. L'OTTIAQ a ainsi décidé de créer, pour l'exercice 2010-2011, une nouvelle classe de cotisation annuelle pour les membres de l'OTTIAQ qui font aussi partie d'une autre organisation membre du Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada.

Une personne qui n'a pas de domicile professionnel ou de résidence au Québec, mais qui veut y offrir des services professionnels, paiera la moitié de la cotisation annuelle de base à la condition que l'autre association dont elle est membre adopte la réciproque.

Après avoir informé les personnes qui offrent des services au Québec et qui utilisent l'un des titres réservés sans être membres de l'OTTIAQ, l'Ordre entreprendra les démarches judiciaires appropriées contre elles.





Rapport des activités du Comité de rédaction de **CIRCUIT**

Ce comité rédige et produit tous les numéros du magazine d'information *Circuit*.

Le Comité a tenu six rencontres en 2009-2010 : quatre réunions trimestrielles de production et une réunion de réflexion sur le contenu du magazine. Une de ces réunions a porté sur la modification de la maquette du magazine en vue de créer une nouvelle chronique consacrée aux activités de l'Ordre. Le Comité a en outre assuré la rédaction et la production de quatre numéros consacrés aux thèmes suivants : la traduction pour les enfants, l'interprétation en milieu social, la tarification et les conditions d'exercice de la traduction.

Cette année, le Comité a produit deux dossiers à l'initiative de collaboratrices externes, notamment Anne-Marie Mesa, trad. a., pour l'interprétation en milieu social, et Claude Van Marsenille, trad. a., pour les conditions d'exercice de la traduction. Ce mode de collaboration favorise une riche interaction entre *Circuit* et ses lecteurs.

Par ailleurs, les membres du Comité ont poursuivi leur travail d'indexation pour alimenter l'outil de recherche bibliographique offert sur la page de *Circuit* en ligne et pour en assurer la fonctionnalité.

Le Comité était constitué des personnes suivantes : Yolande Amzallag, trad. a., Michel Buttiens, trad. a., Philippe Caignon, trad. a., term. a., Pierre Cloutier, trad. a., Betty Cohen, trad. a. (depuis janvier 2010), Marie-Pierre Héту, term. a., Gloria Kearns (rédactrice en chef), Didier Lafond, trad. a., Solange Lapierre, Claude Laurent, Barbara McClintock, trad. a., Éric Poirier, trad. a., et Ève Renaud, trad. a.

La directrice de Circuit,
Yolande Amzallag, trad. a.





L'OTTIAQ, c'est aussi...

Membres du Conseil d'administration 2009-2010

Comité exécutif

François Abraham, trad. a., *président*
Johanne Boucher, trad. a., *vice-présidente*,
Affaires professionnelles

Didier Féminier, trad. a.,
vice-président, *Communications*
(jusqu'en janvier 2010)

Betty Cohen, trad. a., *vice-présidente*,
Communications (depuis janvier 2010)

Suzanne Mondoux, trad. a., *trésorière*
Renée O'Dwyer, erg., M.A.P., *administratrice*
nommée par l'Office des professions
du Québec

Autres administrateurs

Linda Caron, trad. a. (depuis janvier 2010)
Brigitte Cotnoir, term. a. (depuis janvier 2010)
Jérôme Demers, trad. a. Yvon Dugal, trad. a.
Marcel Gagnon, trad. a. Grant Hamilton, trad. a.
André Montgiraud, trad. a.
Éliane Orléans-Gerstein, int. a.
Wilma Scappaticci, trad. a.

Autres administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Sylvia Ceacero, MBA, MA
Bruno Petrucci, MBA

Syndics

Ginette de Montigny, trad. a., *syndique*
Sébastien St-François, trad. a., *syndic adjoint*

Membres d'honneur

Nycole Bélanger, trad. a., term. a.
Jacques Boulay, trad. a. †
André P. Clas, trad. a.
Betty Cohen, trad. a.
Mary E.C. Coppin, trad. a., term. a. †
Jean-Claude Corbeil
William Georges Côté, trad. a.
Jean-Paul Coty †
Jean Darbelnett †
René Deschamps, trad. a.
André Desrochers, trad. a.
Robert Dubuc, trad. a., term. a.
Lucien Forgues, trad. a., term. a.
Paul-André Fournier †
Jeanne Grégoire †
Paul A. Horguelin, trad. a.
Victor C. Jaar, trad. a.
Jean-François Joly, trad. a.

Nada Kerpan, trad. a., term. a.
Claire Laroche-Kahanov †
Jean-Marie Laurence †
Paul Galt Michaud †
Armand Papineau-Couture †
Marcel Paré †
Berthe Penverne †
Mary Plaice, trad. a.
David M. Stewart †
François Vézina †
Jean-Paul Vinay †

Personnel de la permanence de l'OTTIAQ 2009-2010

au 31 mars 2010

Claude Laurent, notaire, Adm.A.,
directeur général et secrétaire
Claudette Claveau, *adjoind administrative*
Hélène Gauthier, *responsable*
des affaires professionnelles
Catherine Guillemette-Bédard,
responsable des communications
Elena Harizomenov, *secrétaire à l'admission*
Luminita Novac, *contrôleure*
Pauline Pommet, *coordonnatrice à l'agrément*
Diane Soulière, *secrétaire-réceptionniste*

Membres des comités de l'OTTIAQ 2009-2010

Le président ainsi que le directeur général et secrétaire sont membres d'office de tous les comités. La liste ci-dessous présente les membres de chacun des comités au 31 mars 2010.

Comité de direction de la région de l'Outaouais

Marcel Gagnon, trad. a., *président*
et représentant au Conseil d'administration
Stéphanie Beaulieu, trad. a.,
deuxième vice-présidente
André Montgiraud, trad. a., *premier vice-président*
et représentant au Conseil d'administration
Anna Maria Salvetti, trad. a., *secrétaire*

Comité de direction de la région de la Capitale-Nationale

Jérôme Demers, trad. a., *président*
et représentant au Conseil d'administration
Mélodie Benoît-Lamarre, trad. a.
Dominique Dorion, trad. a.
Carole LeBel, trad. a.
Timothy McGrath, trad. a.



Comités spéciaux du plan d'action

Comité des communications

Didier Féminier, trad. a., *responsable* (jusqu'au 25 janvier 2010)
Betty Cohen, trad. a.,
responsable (depuis le 25 janvier 2010)
Karin Adamczyk, trad. a. (jusqu'au 25 janvier 2010)
Marie-Christine Allard, trad. a. (depuis le 25 janvier 2010)
Liza Beaulieu, trad. a. (depuis le 25 janvier 2010)
Lorraine Boury, trad. a.
Isabelle Fru, trad. a. (jusqu'au 25 janvier 2010)
Catherine Guillemette-Bédard**
Rachel Martinez, trad. a. (jusqu'au 25 janvier 2010)
Anne-Marie Mesa, trad. a.
Réal Paquette, trad. a.

Groupe de travail sur la valorisation des professions

François Gauthier, trad. a., *responsable*
Dominique Bohbot, trad. a.
Danielle Cuillerier, trad. a.
Hélène Gauthier**
Marie-Geneviève LeBrun, trad. a.
Antoine Raimbert, trad. a.
David Warriner, trad. a.

Groupe de travail sur la responsabilité professionnelle

Ginette de Montigny, trad. a.
Christian C. Després, trad. a.
Jeanne Duhaime, trad. a.
Hélène Gauthier**
André Jenkins, trad. a.

Groupe de travail sur les outils de soutien aux membres

Jonathan Dorey, trad. a.
Jean-Paul Fontaine, trad. a.
Catherine Guillemette-Bédard**
Élaine Loiselle, trad. a.
Joshua Bennett Wallace, trad. a.

Secteur affaires professionnelles

Comité de l'agrément

Maria Duarte, trad. a., *responsable*
Christine Daguerre-Massieu, int. a.
Julie Gervais, trad. a.
Pierre Lacoste, int. a.
Samir Moukal, trad. a.
Pauline Pomet**
Alain René, trad. a.
Hilary Robertson, trad. a.
Ho-Thuy Vo, trad. a., term. a.

Conseil d'arbitrage des comptes

Johanne Leclerc, trad. a., *présidente*
Linda Caron, trad. a.
Nathalie Cartier, trad. a., term. a.
Hélène Gauthier**, *secrétaire*
Valérie Palacio-Quintin, trad. a.

Conseil de discipline

M^e Jacques Lamoureux, *président*
Marie Bouchard, trad. a.
Hélène Gauthier**, *secrétaire*
Victor C. Jaar, trad. a.

Comité de la formation

Johanne Boucher, trad. a., *présidente*
Georges L. Bastin, trad. a. (CREPUQ)*
Élizabeth Beaudoin (MELS)*
Philippe Caignon, trad. a., term. a. (CREPUQ)*
Réal Paquette, trad. a., *vice-président*

Comité de la formation continue

Jeanne Duhaime, trad. a., *responsable*
Isabelle Collombat, trad. a.
Marie-Andrée Desrosiers, trad. a.
Hélène Gauthier**
Éric Léonard, trad. a.

Comité d'inspection professionnelle

Betty Howell, trad. a., *présidente*
Hélène Gauthier**, *secrétaire*
Don Gilmore, int. a.
Isabelle Landry, trad. a.
Jean-Jacques Lavoie, trad. a.
Carole Trottier, trad. a., term. a., *vice-présidente*

Inspecteurs-conseils

Liza Beaulieu, trad. a.
Louise Brooks, trad. a.
John Duff, trad. a., int. a.
Jean-Paul Fontaine, trad. a.
Marie-Madeleine Fraignaud, trad. a., term. a.
Allan Parvu, trad. a.
Élisabeth Rochette, trad. a.

Comité de révision

Guy Bertrand, trad. a., *président*
Linda Ballantyne, int. a.
Denise Della Mora, trad. a., term. a.
Hélène Gauthier**, *secrétaire*
Ilda Moreyra Basso, trad. a.
Renée O'Dwyer, erg., M.A.P.,
administratrice nommée





Secteur communications

Comité de rédaction de *Circuit*

Yolande Amzallag, trad. a., *responsable*
Michel Buttiens, trad. a.
Philippe Caignon, trad. a., *term. a.*
Brigitte Charest, trad. a.
Pierre Cloutier, trad. a.
Betty Cohen, trad. a.
Catherine Guillemette-Bédard**
Marie-Pierre Héту, *term. a.*
Gloria Kearns*
Didier Lafond, trad. a.
Solange Lapierre*
Barbara McClintock, trad. a.
Éric Poirier, trad. a.
Eve Renaud, trad. a.

Comité des prix

Geneviève Cornibert, trad. a., *responsable*
Johanne Chevalier, trad. a.
Jeanne Duhaime, trad. a.
Rachel Gilcher, trad. a.
Catherine Guillemette-Bédard**
Lucie Martineau, trad. a.
Pauline Prince, *term. a.*

Projet Concours de nouvelles

Eve Renaud, trad. a., *chargée de projet*
Hélène Gagnon, trad. a., *chargée de projet*

Comité organisateur du Congrès 2009

Didier Féminier, trad. a., *chargé de projet*
François Abraham, trad. a.
Catherine Guillemette-Bédard**
Éric Poirier, trad. a.
Anne Stevens, trad. a.
AnneMarie Taravella, trad. a.

Ambassadeurs 2009-2010

François Abraham, trad. a.
Stéphanie Beaulieu, trad. a.
François Bilodeau, trad. a.
Johanne Boucher, trad. a.
Louise Brooks, trad. a.
Hélène Dandurand, trad. a.
André Debbané, trad. a.
Marie-Andrée Denis, trad. a.
Didier Féminier, trad. a.
Louis Fortier, trad. a.
Serge Gagné, trad. a.
Hélène Gauthier**
Catherine Guillemette-Bédard**
Nathalie Jean, trad. a.
Claudine Lavallée, trad. a.
Claude Laurent, *notaire, Adm.A.***
André Senécal, trad. a.
Sébastien St-François, trad. a.
David Warriner, trad. a.

Projet *L'antenne*

Linda Caron, trad. a., *chargée de projet*

Conseil d'administration du Programme d'aide aux langagiers

Nathalie Cartier, trad. a., *term. a., présidente*
Valérie Palacio-Quintin, trad. a., *vice-présidente*
Jayson Charest, trad. a., *secrétaire et trésorier*
Jean-François Joly, trad. a.
Nada Kerpan, trad. a., *term. a.*
Garrett Montgomery, trad. a.

* Collaborateurs externes

** Membres du personnel de la permanence



Ce rapport annuel est imprimé sur un papier certifié Éco-Logo, blanchi sans chlore, contenant 100 % de fibres recyclées post-consommation, sans acide et fabriqué à partir de biogaz récupérés.





Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

2021, AVENUE UNION, BUREAU 1108, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3A 2S9
TÉLÉPHONE : 514 845-4411 TÉLÉCOPIEUR : 514 845-9903
SITE WEB : WWW.OTTIAQ.ORG